



BLG obtient le rejet d'une demande d'autorisation d'action collective pour le compte de clients du secteur bancaire

Montréal, le 9 août 2019 — BLG a remporté une victoire éclatante pour la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la Société hypothécaire Scotia et la Banque Tangerine en obtenant le rejet d'une demande d'autorisation d'action collective déposée à leur encontre au Québec concernant des frais de remboursement anticipé de prêts hypothécaires. La cour a estimé que les frais de remboursement anticipé de prêts hypothécaires calculés en fonction de l'écart de taux d'intérêt qui excèdent trois mois d'intérêts n'étaient pas illégaux et qu'il n'était pas interdit pour les banques de tenir compte des rabais sur les taux d'intérêt hypothécaires dans le calcul de l'écart. La cour a également déterminé que les clauses de remboursement anticipé étaient régies par la *Loi sur les banques* et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et qu'elles n'étaient pas abusives, incompréhensibles ni disproportionnées. [Pour consulter les raisons officielles et la décision, veuillez vous rendre à l'adresse suivante](#). Une traduction non officielle fournie par BLG vous est proposée.

[Mathieu Lévesque](#), [Guy Pratte](#), [Patrick Plante](#) et Anaïs Bussières McNicoll ont représenté la Banque de Montréal et [Alexander De Zordo](#), [Karine Chênevert](#), [Jean Saint-Onge](#) et [Ève Gaudet](#) ont représenté la Banque Scotia, la Société hypothécaire Scotia et la Banque Tangerine dans le cadre de cette victoire sans précédent.

For more information, please contact:

Charles Cyr
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
ChCyr@blg.com
514.954.2555 x22031

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 800 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2026 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.